



MARCHEPRIME
Une ville au cœur

Envoyé en préfecture le 23/11/2022

Reçu en préfecture le 23/11/2022

Publié le

SLOW

ID : 033-213305550-20221117-DEL14_17112022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

en exercice : 25

présents : 20

votants : 24

L'an deux mille VINGT-DEUX, le 17 novembre à 20 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de MARCHEPRIME, dûment convoqué le 10 novembre 2022 en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Manuel MARTINEZ, Maire.

PRÉSENTS : M. MARTINEZ, Mme BATS, M. FLEURY, Mme GAILLET, M. LORRIOT, Mme BRETTE, Mme RUIZ, M. RECAPET, Mme PIRES, Mme FALCOZ-VIGNE, M. ROYER, Mme JAULARD, M. VANIGLIA, Mme ASSIBAT-TRILLE, M. CAÏSSA, Mme FARGE, M. COURTIN, Mme BERTOSSI, Mme SALHI, Mme MARTIN.

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. BARGACH a donné procuration à M. VANIGLIA

Mme BARQ SAAVEDRA a donné procuration à M. RECAPET

M. CARDOSO a donné procuration à M. LORRIOT

M. GUICHENEY a donné procuration à Mme MARTIN

ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

M. MAILLARD

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : M. Christophe LORRIOT

Délibération n°14-17112022 : RENFORCEMENT DU DISPOSITIF ESTIVAL DE GENDARMERIE – CONVENTION DE PARTENARIAT ANNEE 2022

Monsieur Marc ROYER, Conseiller Municipal correspondant Défense délégué aux manifestations, à la vie des quartiers expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le projet de convention de partenariat relative au dispositif de renforcement estival de gendarmerie 2022 ci-annexée ;

Considérant le courrier de la mairie de Biganos, reçu le 19 octobre dernier, sollicitant la signature de la convention de partenariat relative au renforcement du dispositif estival de gendarmerie pour l'année 2022 ;

Considérant que la ville de Biganos centralise la part importante des frais engagés, et à ce titre obtient le remboursement des communes participantes à ce dispositif par le biais de conventions de partenariat ;

Considérant que la commune de Marcheprime a bénéficié du renfort du dispositif de gendarmerie durant la période estivale 2022 ;

Considérant la répartition de la participation des communes ainsi que la quote-part revenant à la commune de Marcheprime comme précisé dans le tableau qui suit :

COMMUNES	PARTICIPATIONS 2022 EN €
GUJAN MESTRAS	5 496,75
LE TEICH	2 041,65
MIOS	4 281,30
MARCHEPRIME	1 924,65
BIGANOS	4 340,25
AUDENGE	3 515,40
TOTAL	21 600

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat relative au dispositif de renforcement estival de gendarmerie 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à ~~la~~ signer ladite convention de partenariat, ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **DIT** que la somme de 1 924,64 euros prévue au Budget communal 2022 sera versée à la commune de Biganos ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité et au Trésorier Principal.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

A Marcheprime, le 17 novembre 2022.

La secrétaire de séance,



Christophe LORRIOT

Le Maire,



Manuel MARTINEZ

Publication sur le site internet de la commune le 20/11/2022